

**Commission de la sécurité publique**

**Étude des prévisions budgétaires 2012  
du Service de police de la Ville de Montréal et  
du Service de sécurité incendie de Montréal**

**Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 16 décembre 2011**

**Montréal** 

Direction générale  
Direction du greffe  
Division des élections et du soutien aux commissions  
275, rue Notre-Dame Est - bureau R.134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Montréal, le 16 décembre 2011

*PRÉSIDENT*

**M. Claude Trudel**  
Membre du comité exécutif  
Maire  
Arrondissement de Verdun

*VICE-PRÉSIDENTS*

**M. John W. Meaney**  
Maire  
Ville de Kirkland

**M. Réal Ménard**  
Maire  
Arrondissement de Mercier–  
Hochelaga-Maisonneuve

*COMMISSAIRES*

**M. Frantz Benjamin**  
Conseiller de la Ville  
Arrondissement de Villieray–Saint-  
Michel–Parc-Extension

**Mme Susan Clarke**  
Conseillère de la Ville  
Arrondissement de Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce

**M. Jean-Marc Gibeau**  
Conseiller de la Ville  
Arrondissement de Montréal-Nord

**M. Samir Rizkalla**  
Représentant du gouvernement du  
Québec

**M. William Steinberg**  
Maire  
Ville de Hampstead

**M. Robert L. Zambito**  
Conseiller de la Ville  
Arrondissement de Saint-Léonard

M. Gérald Tremblay  
Maire de Montréal  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le Maire,

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (RCG 06-024) et en vertu des dispositions de l'article 116 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), vous trouverez ci-après les recommandations de la Commission de la sécurité publique formulées à la suite de l'étude publique des prévisions budgétaires 2012 du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal, incluant le Centre de sécurité civile.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(original signé)*

Claude Trudel  
Président

*(original signé)*

Nicole Paquette  
Secrétaire recherchiste

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Le processus d'étude publique .....</b>	<b>page 4</b>
<b>2. Le contenu du rapport.....</b>	<b>page 4</b>
<b>3. Les recommandations.....</b>	<b>page 5</b>
<b>4. Annexe</b>	
Rapport minoritaire de l'Association des municipalités de banlieue préparé par le vice-président, M. John W. Meaney, et M. William Steinberg, commissaire.....	page 9

## LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

---

Dans le cadre des travaux préalables à la tenue de cette étude, un avis public a été diffusé dans deux grands quotidiens montréalais, un anglophone et un francophone, et sur le portail Internet de la Ville précisant le calendrier des travaux des commissions du conseil ainsi que les modalités de participation du public à l'étude publique du budget de la Ville de Montréal. La documentation relative aux objets soumis à l'étude publique a également été mise à la disposition des citoyens avant la tenue de l'assemblée.

La Commission de la sécurité publique a siégé le vendredi 9 décembre 2011, à 9 h, pour l'étude des prévisions budgétaires 2012, des orientations et des effectifs du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Centre des communications d'urgence et du Bureau du taxi et remorquage et l'étude des prévisions budgétaires 2012 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), incluant le Centre de sécurité civile. Aux fins de cette étude, la commission a reçu M. Marc Parent, directeur du SPVM, ainsi que M. Serge Tremblay, directeur du SIM. Chacun des directeurs était accompagné de son équipe de direction.

Chacune des séances prévoyait une période réservée aux questions et commentaires du public et une deuxième période réservée aux commissaires.

Après les périodes usuelles de questions et commentaires, la commission a levé l'assemblée. La commission a par la suite procédé aux délibérations finales et adopté publiquement ses recommandations le 12 décembre à 9 h.

## LE CONTENU DU RAPPORT

---

Compte tenu des délais alloués à cette étude, le présent document ne contient que les recommandations adoptées par les membres de la commission au cours de l'assemblée du 12 décembre 2011. Les recommandations R-1, R-2, R-3 et R-4 ont été adoptées à l'unanimité et les recommandations R-5, R-6 et R-7, à la majorité.

Le procès-verbal de la séance pourra être consulté dès qu'il aura été adopté par la commission en s'adressant à la Division des élections et du soutien aux commissions, Direction du greffe, 514 872-3770 ou en visitant notre site web [www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## LES RECOMMANDATIONS

---

À l'issue du processus d'étude publique, la Commission de la sécurité publique remercie les personnes qui lui ont fait part de leurs commentaires et suggestions ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours des séances de la commission et adresse les recommandations suivantes au conseil d'agglomération :

### R-1

ATTENDU la *Loi sur la police* (L.R.Q., chapitre P-13.1) et l'obligation légale, pour une municipalité, d'offrir des services de niveau 5, si la population à desservir est de 1 000 000 d'habitants ou plus (article 70);

ATTENDU le *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence* (c. P-13.1, r.6) et la description exhaustive des services de niveau 5;

ATTENDU qu'en vertu de la loi, le nombre d'habitants du territoire desservi est le seul critère déterminant le niveau de service requis des corps policiers municipaux;

ATTENDU que l'agglomération de Montréal est la seule municipalité du Québec dont la population compte plus d'un million de personnes;

ATTENDU la reconnaissance du statut de métropole par le gouvernement du Québec à l'article 1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4) :

*« Montréal est la métropole du Québec et un de ses principaux acteurs en matière de développement économique. »*

ATTENDU que le statut de métropole implique une expertise et des investissements en termes de services policiers qui sont sans commune mesure avec ce qui est requis d'une municipalité de moindre taille;

ATTENDU qu'il y a lieu de tenir compte, dans la détermination du niveau de service à offrir à la population, de critères autres que la taille de la population, notamment les nombreuses caractéristiques propres à la métropole et ses problématiques spécifiques ;

ATTENDU que les caractéristiques et problématiques particulières à l'agglomération de Montréal amènent le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à ajuster son offre de service et à intensifier ses efforts dans plusieurs champs d'activité, si bien que le SPVM ne peut véritablement répondre aux besoins de la population en s'appuyant uniquement sur les services de niveau 5 ;

ATTENDU la sentence arbitrale rendue le 21 juin 2010 par l'arbitre Jean Barrette reconnaissant un statut particulier aux policiers de la Ville de Montréal du fait que leur travail à Montréal comporte des dimensions de complexité et d'intensité uniques au Québec et prévoyant une « prime à la métropole » de 1,5 % en 2010;

ATTENDU les besoins de l'agglomération de Montréal auxquels le SPVM doit répondre;

ATTENDU que la sécurité publique est une compétence d'agglomération;

La commission recommande :

DE POURSUIVRE les représentations auprès du gouvernement du Québec afin que ce dernier reconnaisse la situation particulière de Montréal en matière de sécurité publique en lui consentant une compensation financière adéquate.

*Adoptée à l'unanimité.*

## **R-2**

ATTENDU le fardeau fiscal lié aux caisses de retraite ;

ATTENDU que la commission reconnaît l'importance de cette problématique ;

ATTENDU que la commission appuie la démarche de révision des contributions aux caisses de retraite du SPVM et du SIM proposée par les maires de l'agglomération ;

La commission recommande :

DE POURSUIVRE les démarches en vue d'assurer un meilleur équilibre du financement des caisses de retraite.

*Adoptée à l'unanimité.*

## **R-3**

ATTENDU la révision du schéma de couverture de services policiers en 2007 ;

La commission recommande :

QUE l'administration prenne les mesures nécessaires en vue de poursuivre la réalisation du schéma de couverture de services policiers tel qu'approuvé par le conseil d'agglomération le 21 juin 2007 (résolution CG07 0261).

*Adoptée à l'unanimité.*

## **R-4**

La commission recommande :

D'APPUYER les négociations avec le ministère de la Sécurité publique en vue du renouvellement du protocole d'entente entre ce ministère et le Service de sécurité incendie de

Montréal concernant l'unité spécialisée d'intervention lors d'événements comportant des risques de nature chimique, biologique, radiologique et nucléaire.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **R-5**

Considérant les prévisions budgétaires totales 2012 du Service de police s'élevant à 662 437 000 \$ ;

La commission recommande :

D'ADOPTER les orientations stratégiques et les prévisions budgétaires 2012 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) qui relèvent de la compétence de l'agglomération pour un budget total de 649 707 000 \$.

*Adoptée à la majorité. Le vice-président, M. John W. Meaney, et le commissaire William Steinberg demandent de noter leur dissidence.*

#### **R-6**

La commission recommande :

DE FIXER comme suit le nombre autorisé de policiers et la prestation de travail de policiers, de fonctionnaires et d'employés dudit service relevant de la compétence d'agglomération :

- 4 360 personnes/année (4 408 postes de policiers permanents autorisés);
- 51 personnes/année cadets;
- 871 personnes/année cols blancs, professionnels, juristes et cadres (excluant 173 personnes/année relevant de la compétence municipale);
- 53 personnes/année cols bleus (excluant 3 personnes/année relevant de la compétence municipale);
- 224 personnes/année brigadiers scolaires (données annualisées) pour les 521 traverses autorisées.

*Adoptée à la majorité. Le vice-président, M. John W. Meaney, et le commissaire William Steinberg demandent de noter leur dissidence.*

**R-7**

La commission recommande :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2012 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), incluant le Centre de sécurité civile, pour un budget total de 328 530 000 \$.

*Adoptée à la majorité. Le vice-président, M. John W. Meaney, et le commissaire William Steinberg demandent de noter leur dissidence.*

**ANNEXE**

**Rapport minoritaire complémentaire**

**par les représentants de l'Association des municipalités de banlieue (AMB)**

**concernant le rapport et les recommandations**

**soumis par la**

***Commission de la sécurité publique***

**concernant les budgets 2012 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM)**

Nous, soussignons, John Meaney, maire de la Ville de Kirkland et William Steinberg, maire de la Ville de Hampstead, en tant que membres de la *Commission de la sécurité publique*, laquelle représente les municipalités reconstituées, soumettons un rapport minoritaire formulant nos commentaires et recommandations en complémentarité des recommandations formulées par la Commission.

John Meaney  
Maire – Ville de Kirkland

William Steinberg  
Maire – Ville de Hampstead

**RAPPORT MINORITAIRE PRÉPARÉ PAR LA MAIRE JOHN MEANEY ET LE MAIRE WILLIAM  
STEINBERG EN RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS DÉPOSÉES PAR LA  
COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Au nom de nos collègues, membres de l'Association des municipalités de banlieue du Conseil d'agglomération, nous souhaitons déposer notre opposition aux recommandations R5, R6 et R7 contenues dans le rapport du budget 2012 préparé par la Commission de la Sécurité publique. Les raisons de notre opposition ne se rapportent pas aux intentions parfaitement valides de la Commission d'élaborer des recommandations qui vont répondre aux préoccupations qui touchent les budgets 2012 du SPVM et du SIM. Il s'agit d'un élément essentiel du processus budgétaire annuel. Plutôt, nos préoccupations concernent davantage le processus budgétaire lui-même et le rôle de la Commission dans ce processus, comme suit:

- À l'origine, le SPVM et le SIM ont présenté leur budget 2012 en proposant des augmentations des dépenses de 4,3% et 4,5% respectivement, bien au-delà du taux d'inflation projeté de 2,5%.
- L'obligation de présenter un budget conforme aux politiques et aux orientations budgétaires définies par le conseil municipal de la Ville de Montréal et/ou le conseil d'agglomération relève de la responsabilité de l'administration, et non des membres de la Commission.
- À vrai dire, avec les recommandations R5 et R6, la Commission va bien au-delà de son mandat qui consiste à évaluer le niveau de conformité du budget du SPVM, en allant jusqu'à leur dicter les chiffres du budget et les effectifs (plutôt que d'aviser le SPVM de retravailler son budget pour le rendre conforme).
- Après la réduction unilatérale du budget 2012 du SPVM, la Commission recommande en R7, l'acceptation d'un budget réduit de 329 M \$ au SIM en 2012, soit 2,9% de plus qu'en 2011, ce qui ne respecte toujours pas les directives de 2,5%.

Nous attirons votre attention sur les extraits suivants du rapport du 17 juin 2010 préparé par la Commission permanente du Conseil d'agglomération et d'administration intitulé : « *Étude portant sur les orientations de l'Administration et le cadre financier 2011 de la Ville de Montréal (volet agglomération) – Budget de fonctionnement* », qui se lit comme suit:

Extrait, page 8)

*En bref, le rôle de la Commission n'est pas de faire le travail de l'Administration – elle n'a ni l'expertise ni les connaissances nécessaires – ni le temps de le faire. De fait, si la Commission usurpe les tâches de l'Administration en ce qui concerne la préparation du budget, elle dépouille alors celle-ci de la responsabilité morale qui lui incombe à cet*

égard. Ce ne sera pas l'Administration qui en sera l'auteur.

Extrait, page 10)

**Principes directeurs convenus entre les membres des deux commissions**

- 1) *Que les orientations budgétaires soient en conformité avec la mission et le plan stratégique de la Ville et de l'Agglomération et soient approuvées au préalable par leur conseil respectif.*
- 3) *Il devrait être élaboré une stratégie globale des mesures de contrôle des coûts et des possibilités de production de recettes en vue d'assurer que, d'ici 2015, le budget de la Ville et de l'Agglomération n'augmentera que dans les limites du taux de l'inflation.*
- 8) *Il faut demander au directeur général et à son équipe de la haute direction (en tant que point prioritaire #1 du budget) d'élaborer des stratégies et des plans de mesures connexes pour freiner la hausse des coûts de rémunération et des avantages sociaux qui y sont liés. Ces stratégies devraient tenir compte de toutes les unités d'affaires.*
- 9) *Les prochaines étapes de préparation de la version préliminaire des budgets (recettes et dépenses) de la Ville et de l'Agglomération de 2011-2015 devraient être confiées au directeur général, avec le mandat d'élaborer une ou plusieurs options en vue d'une présentation à la Commission, dans le respect des principes directeurs approuvés par les conseils respectifs. Ces options devraient aussi prévoir, entre autres, de régler les grandes préoccupations, comme la hausse du coût des régimes de retraite et de la gestion du service de la dette assumé par la Ville et l'Agglomération.*

De toute évidence, les budgets préliminaires 2012 du SPVM et du SIM ne respectent pas les principes directeurs. Il est de notre avis que les recommandations R5, R6 et R7 devraient être retirées et que le directeur général devrait être chargé de collaborer avec les directeurs du SPVM et du SIM avec comme objectif de retravailler leur budget 2012 afin de les rendre conforme aux lignes directrices du budget 2012.